

Groupe de référence des employeurs

DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

Nouvelles de l'OIO à utiliser

18 décembre 2024

Modifications réglementaires et mises à jour

Exigences en matière de formation pour l'inscription en soins infirmiers

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la mise à jour des exigences en matière d'éducation pour l'inscription des infirmières et des infirmiers. Les changements, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2025, amélioreront la façon dont l'OIO inscrit les candidates et candidats et fourniront un soutien aux candidates et aux candidats formés à l'étranger pour qu'elles et ils s'inscrivent en temps opportun. Pour de plus amples renseignements, consultez le [site Web de l'OIO](#).

Changements apportés au champ d'application

Le gouvernement de l'Ontario a apporté des [changements à la réglementation](#) afin d'améliorer davantage le champ d'application des infirmières praticiennes et des infirmiers praticiens (IP) et des infirmières autorisées et des infirmiers autorisés (IA) en Ontario. À compter du 1^{er} juillet 2025, ces changements comprendront :

- Autoriser les IP à ordonner et à effectuer des interventions supplémentaires, comme la défibrillation, la thérapie de stimulateur cardiaque et l'électrocoagulation.
- La levée des conditions actuelles qui s'appliquent au pouvoir des IP de certifier le décès, ce qui leur permettra de certifier le décès dans plus de circonstances.
- Permettre aux IA de certifier le décès dans certaines circonstances où le décès est prévu.

Pour appuyer la mise en œuvre, l'OIO communiquera des renseignements supplémentaires, y compris le partage de ressources pour aider les infirmières et infirmiers à comprendre leurs responsabilités professionnelles et à appliquer ces changements à leur exercice, le cas échéant.

L'exercice de l'IP peut également être touché par deux nouveaux projets de loi récemment présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario. Ceux-ci n'ont pas encore été adoptés. Le projet de loi 231, [Loi de 2024 pour des soins plus commodes](#), propose des modifications à la Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin afin de permettre aux IP de remplir certains formulaires de santé publique au nom de clients qui ont été potentiellement exposés à une maladie infectieuse. Le projet de loi 235, [Loi de 2024 sur le soutien aux personnes âgées et aux fournisseurs de soins](#), propose que les IP soient autorisés à occuper le poste de direction médicale dans les foyers de soins de longue durée, renommant le poste « direction clinique ».

Veillez continuer à surveiller le [site Web de l'OIIO](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur ces changements.

Inscription des préposés en soins de santé et services sociaux

Le 1^{er} décembre 2024, l'OSFSSS a commencé à inscrire les préposés/préposées aux services de soutien à la personne (PSSP) maintenant que le règlement est entré en vigueur! L'OSFSSS a progressé dans la surveillance de cet important groupe de fournisseurs de soins à l'appui de soins plus uniformes et de qualité. Le public, y compris les bénéficiaires de soins à domicile, dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les maisons de retraite ou d'autres milieux de soins de santé de l'Ontario, peut s'attendre à ce que les PSSP inscrits soient tenus responsables par l'OSFSSS de leurs services de soins de soutien fournis. Veuillez consulter le site Web de l'[OSFSSS](#) pour plus d'informations.

Stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI)

L'OIIO a publié une nouvelle stratégie triennale sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), [Inclusion Pour Tous : Rien Sur Nous, Sans Nous](#). La stratégie soutient l'objectif de protection de la population de l'OIIO en s'attaquant aux préjugés et à la discrimination dans les processus réglementaires et en contribuant à faire progresser l'équité dans l'ensemble du système de soins de santé. Elle est soulignée par quatre gestes clés : évoluer, éduquer, impliquer et évaluer. Pour en savoir plus, consultez le [site Web de l'OIIO](#).

Mise à jour sur la prescription de médicaments par les IA

Cela fait près d'un an que le premier IA s'est inscrit à [la formation pour la prescription de médicaments par les IA](#). En date du 2 décembre 2024, 299 IA avaient terminé le programme et sont maintenant autorisés à prescrire des médicaments.

Nous avons élaboré plusieurs ressources, y compris la [norme d'exercice de Prescription de médicaments par les infirmières autorisées \(IA\)](#), [Naviguer dans la liste des médicaments prescrits par les IA](#), ainsi que [des FAQ et des liens pertinents](#).

Nous sommes heureux d'avoir des occasions de consulter des partenaires externes du système et de collaborer avec eux au sujet de toute question ou de tout domaine de clarification nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la prescription de médicaments par les IA dans des contextes spécifiques. Nous voudrions également entendre des organisations qui ont mis en œuvre la prescription de médicaments par les IA dans leur milieu de travail parler de leurs expériences et des suggestions de ressources supplémentaires qui soutiendraient les infirmières et infirmiers. Veuillez nous contacter au besoin et nous envoyer vos questions en remplissant un [formulaire de soutien à l'exercice](#).

Mise à jour des statistiques sur les infirmières et infirmiers

Le 7 novembre 2024, l'OIIO a publié son [Nursing Statistics Report 2024](#) (en anglais uniquement), qui comprend les principaux faits saillants, les données et les tendances de la dernière année. L'objectif principal est d'échanger des données avec les partenaires du système de soins de santé de l'OIIO afin d'appuyer la planification des ressources humaines en santé, la prise de décisions et

la recherche. Le rapport de 2024 comprend les principaux faits saillants, les données et les tendances de la dernière année, y compris les changements dans l'ensemble de la population infirmière, les changements démographiques et les changements dans les tendances de l'emploi.

L'OIIO a également mis à jour notre [Nursing Data Dashboard](#) (en anglais uniquement) pour inclure les dernières statistiques et a ajouté des fonctionnalités supplémentaires. Le tableau de bord comprend des informations sur les catégories d'inscription (générale, supérieure, et membre inactif), les données démographiques et les données sur l'emploi, telles que les domaines de pratique et la situation professionnelle. Les nouvelles caractéristiques comprennent des données géographiques qui permettent aux utilisateurs de regrouper les données sur l'emploi par région sanitaire de l'Ontario; de filtrer les données selon le moment du premier renouvellement et de comparer les tendances de l'emploi entre les infirmières et infirmiers de première année et les infirmières et infirmiers qui ont déjà renouvelé leur inscription à l'OIIO.

Renouvellement annuel de l'adhésion

Le renouvellement annuel de l'adhésion (RAA) est maintenant ouvert! Assurez-vous que votre personnel infirmier renouvelle son adhésion à l'OIIO pour 2025 d'ici le 31 décembre 2024, à 23 h 59. Toutes les infirmières et tous les infirmiers doivent être inscrites et inscrits à l'OIIO pour exercer en Ontario. Les infirmières et infirmiers qui ont besoin de soutien pour le renouvellement peuvent consulter la page FAQ sur le renouvellement de l'OIIO ou contacter le [soutien pour le RAA](#).

Contrôle de l'adhésion

On s'attend à ce que les employeurs qui embauchent des infirmières et des infirmiers vérifient [Find a Nurse](#) pour confirmer la capacité d'une infirmière ou d'un infirmier à exercer en Ontario. Le contrôle de l'adhésion est un service fourni par l'OIIO aux employeurs de soins infirmiers, aux exploitants d'établissements ou à toute autre personne qui a besoin que le statut de membre des infirmières et des infirmiers qu'ils emploient à temps plein, à temps partiel, occasionnel ou contractuel soit vérifié rapidement et efficacement. Ce service sera disponible à compter du 1^{er} janvier 2025, afin que les employeurs puissent confirmer si une infirmière ou un infirmier a renouvelé son inscription et reste autorisée ou autorisé à exercer. Ce service est idéal pour les organismes qui emploient beaucoup d'infirmières et d'infirmiers et sera offert gratuitement par l'OIIO. Pour de plus amples renseignements sur le service de contrôle du renouvellement des infirmières et des infirmiers, veuillez consulter le [contrôle de l'adhésion](#).

Le saviez-vous?

L'équipe de la qualité de l'exercice de l'OIIO soutient également les employeurs avec des présentations collaboratives sur les normes d'exercice et leur application à votre milieu de travail spécifique. Les demandes peuvent être faites par l'intermédiaire du [formulaire en ligne](#).

Des questions?

Si vous avez des questions au sujet de ce numéro de *Nouvelles de l'OIIO à utiliser* ou de l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier, veuillez communiquer avec l'équipe de la qualité de l'exercice de l'OIIO en remplissant le [formulaire en ligne](#).